



LES PONTS NATURELS A LA DDFIP DU VAL DE MARNE

Le 07 décembre 2023, les ponts naturels ont été évoqués au CSAL.

Le 11 mars 2024, la direction a envoyé un mail à l'ensemble des agents indiquant que, restant à l'écoute des agents, elle accordait les deux ponts naturels, précisant uniquement que les organisations syndicales avaient émis un avis majoritairement défavorable.

FAUX ! La CGT Finances publiques 94 a émis un avis défavorable (auquel la direction n'est absolument pas tenu !) à la proposition de l'administration qui était d'accorder les ponts naturels sous conditions : décaler les jours d'accueil qui tombaient un jour férié et surtout n'accorder les congés de détente aux agents uniquement si l'ensemble des canaux d'accueil (accueil physique, téléphone, mail ...) pouvaient être assurés.

Or, on connaît déjà les difficultés dans les services hors campagne.

LES AGENTS N'ONT PAS À SUBIR LES TROP NOMBREUSES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET LES ÉCONOMIES FAITES PAR LA DG SUR LE DOS DES AGENTS.

La CGT Finances publiques a exigé :

- L'obtention des deux ponts naturels,
- Financés par l'administration (octroi de deux autorisations d'absence exceptionnelle) et non par des jours de congés des agents
- Sans conséquence néfaste pour les agents.

C'est pour cela que la CGT Finances publiques 94 a déposé, dès le 07 décembre 2023, un préavis de grève local, pour la période du 29 avril 2024 au 31 mai 2024, pour l'ensemble des agents de la DDFIP du VAL MARNE.

Information sur les jours de grève : seul 1 jour de grève est décompté si tu fais grève un vendredi ou un lundi. En revanche, si deux jours de grève encadrent des jours non travaillés, quelqu'en soit la raison (temps partiel, congés, week-end) autant de jours seront décomptés. Par exemple : si tu fais grève le vendredi et le lundi, le week-end sera décompté également.